



## **PREAMBULE**

Les présentes CGV sont applicables entre Simon Giraud, auto-entrepreneur, immatriculé sous le numéro 93700002011105673 (profession libérale sous le nom d'enseigne Kapturmotion), et le client, qui est la personne physique ou morale identifiée comme telle sur le(s) bon(s) de commande qui lui sont adressés. Les présentes Conditions générales associées à la validation par le CLIENT des devis émis par SIMON GIRAUD forment le Contrat passé entre SIMON GIRAUD et le CLIENT. Elles prévalent sur toutes Conditions générales d'achat, de vente ou documents particuliers propres au CLIENT, ce que le CLIENT reconnaît accepter en validant le devis qui lui a été soumis.

Les présentes conditions générales de vente pourront être modifiées à tout moment par SIMON GIRAUD, sous réserve d'en informer préalablement le client, qui disposera d'un délai de 8 jours pour en refuser l'application aux commandes en cours.

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Les présentes CGV ont pour objet d'établir les modalités selon lesquelles SIMON GIRAUD fournira au CLIENT les prestations de services demandées par ce dernier et formalisées par un devis accepté par le CLIENT ou un bon de commande récapitulatif émis par le CLIENT, étant précisé comme évoqué au Préambule des présentes que les Conditions générales de vente de SIMON GIRAUD prévalent sur toutes Conditions générales d'achat, de vente ou documents particuliers que le CLIENT pourrait avoir.

### **ARTICLE 2 – VALIDITÉ DE L'OFFRE – PRISE DE COMMANDE**

SIMON GIRAUD adresse au CLIENT un devis qui précise les offres de service proposées au CLIENT ainsi que leurs modalités et prix. La signature du devis par le CLIENT, ou l'acceptation du devis par un écrit (y compris courrier électronique) du CLIENT, rend la commande ferme et définitive. La date de signature du devis ou d'acceptation de la commande devient alors la date officielle du Contrat.

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES**

#### **3.1 Devoir de coopération**

SIMON GIRAUD fournira au CLIENT dans les délais convenus les services spécifiés dans le devis qui a été validé par le CLIENT, dans la mesure où ce dernier aura respecté son devoir de coopération avec SIMON GIRAUD, cette coopération et le respect du planning convenu au démarrage de la prestation de service étant indispensable pour permettre la



bonne réalisation de celle-ci. Le CLIENT reconnaît par ailleurs et conformément aux usages de la profession que SIMON GIRAUD n'est tenue que d'une obligation de moyens.

### **3.2 Les modifications du script et du story-board suite à leur validation sont facturées**

Le CLIENT comprend et reconnaît qu'aucune modification du texte de la vidéo ne pourra être demandée après qu'il ait donné sa validation sur ce texte, sauf à devoir supporter des frais tels que précisés dans l'article « Les tarifs » des présentes CGV. Il en va de même pour la validation du story-board qui ne pourra après validation par le CLIENT être modifié qu'avec l'accord de SIMON GIRAUD et moyennant financement supplémentaire tel que précisé dans la rubrique « Les tarifs » des présentes CGV.

### **3.3 Dépassement de la durée de la vidéo convenue dans le devis**

Le CLIENT en validant le devis proposé par SIMON GIRAUD déclare avoir bien compris que les tarifs des prestations proposées tiennent compte de la durée de la vidéo. En cas de dépassement de la durée fixée dans le devis d'origine tel que validé par le CLIENT, ce dernier comprend et accepte l'application de tarifs supplémentaires fixés dans la rubrique « Les tarifs » des présentes CGV.

### **3.4 Les vagues de retour au-delà de 4 vagues de retours sont facturées**

Pour les livrables suivants, 4 vagues de retours sont inclus dans le tarif de la prestation : -

Choix des images

- Croquis des personnages principaux
- Cahier des charges (textes et messages)
- Montage (incluant l'enregistrement voix-off, la musique et les bruitages)

Au-delà de ces 4 vagues de retour, chaque vague de retour supplémentaire fera l'objet d'un devis avant d'être réalisée.

### **3.5 Délais de validation de la vidéo**

Suite à la livraison d'une nouvelle version de la vidéo, le CLIENT dispose d'un délai de 30 jours pour faire part de ses éventuelles demandes de modifications. Passé ce délai, la vidéo est considérée comme validée et la prestation est terminée. La facture de solde est alors envoyée au CLIENT.

## **ARTICLE 4 – LES TARIFS**

Le CLIENT s'engage à payer à SIMON GIRAUD, conformément à l'article 5, les montants indiqués au devis qu'il a validé, ainsi que les coûts supplémentaires générés par ses propres choix de modification ou ajouts tels qu'évoqués à l'article précédent. La validation du script entraîne le début des travaux suivants, ainsi que la validation du cahier des charges. Ainsi, les modifications de ces éléments après leur validation par le CLIENT entraînent des frais supplémentaires à régler par le CLIENT. Les tarifs des modifications ou ajouts en cours de projet seront déterminés au cas par cas par SIMON GIRAUD. Sont concernées toutes modifications ou ajouts effectuées par le CLIENT sur des éléments précédemment validés et entraînant un travail supplémentaire de la part de SIMON GIRAUD. Par exemple : modification du texte de la vidéo après sa validation.



## **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT – DÉFAUT DE PAIEMENT**

**5.1** Sauf convention contraire des Parties, toute commande du CLIENT ou validation d'un devis proposé par SIMON GIRAUD donne lieu au paiement d'un acompte de 20%. Sauf convention contraire des Parties, toute facture émise par SIMON GIRAUD devra être réglée par le CLIENT au plus tard à 15 jours de la date de facturation pour l'acompte et à 30 jours de la date de facturation pour les autres factures. Le règlement est accepté par chèque ou virement bancaire à l'ordre de Giraud Simon. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

**5.2** De convention expresse, le défaut de paiement d'une échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, pour toutes les commandes passées par un même CLIENT ;
- la computation et l'exigibilité d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement, majoré de 10 points, sans qu'un rappel ne soit nécessaire, en application de l'article 53 de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001. Les intérêts sont capitalisés dans les conditions de l'article 1154 du Code civil ;
- l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de € 40,- prévue par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 ;
- la suspension de toutes les Prestations de Service en cours, quels que soient leur nature et/ou leurs niveaux d'avancement.

**5.3** Toute annulation de la commande rend acquis à SIMON GIRAUD l'acompte qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que l'agence pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation.

## **ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ**

Le CLIENT reconnaît que SIMON GIRAUD n'est tenu que d'une obligation de moyens. Par ailleurs, LITCHI VIDEO ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de retards ou inexécution des Prestations de Service si la cause de ces retards ou inexécution résulte directement ou indirectement de la coopération inexistante, insuffisante ou déficiente du CLIENT.

Le CLIENT reconnaît que SIMON GIRAUD ne pourra pas être tenue responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels intervenus lors de la réalisation des prestations de Service.

Le CLIENT reconnaît en particulier que SIMON GIRAUD, sauf en cas de faute lourde ou dolosive, ne pourra être recherchée pour des préjudices financiers, commerciaux ou indirects résultant de la mise en œuvre par le CLIENT des prestations fournies par SIMON GIRAUD, tel le manque à gagner, l'augmentation des frais généraux, la perturbation de planning, la perte de profit, de clientèle ou d'économie escomptée, etc. En tout état de cause, le montant cumulé des dommages et intérêts et toutes autres indemnités ou



condamnations que le CLIENT pourrait réclamer à l'encontre de SIMON GIRAUD ne saurait dépasser le prix acquitté par le CLIENT pour acquérir la/les Prestation(s) de Service(s) donnant lieu à la mise en cause de SIMON GIRAUD.

## **ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE**

La responsabilité de SIMON GIRAUD ne pourra pas être retenue en cas de force majeure et/ou de cas fortuit l'empêchant d'exécuter normalement ses obligations tel que : incendie, explosion ou dégât des eaux survenant dans les locaux de SIMON GIRAUD ou du CLIENT, épidémie, guerre, réquisition, grève, ouragan, tornade, tremblement de terre, révolution, moratoire légal, fait du prince, vol de tout ou partie du matériel, gel, manque de combustible ou d'énergie électrique, interruption ou retard dans les transports ou les postes et télécommunications, impossibilité ou difficulté d'importation ou d'exportation ou empêchements résultant de dispositions de l'autorité en matière de réglementation économique interne, sans que cette liste puisse être exhaustive.

## **ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & DROITS D'USAGE DES VIDEOS et du GRAPHISME**

### **8.1 Propriété intellectuelle & droits d'usage des vidéos par le CLIENT**

Conformément aux stipulations du code de la propriété intellectuelle, tous les droits de propriété intellectuelle y compris les droits d'auteurs afférents aux prestations de services fournies au Client par SIMON GIRAUD en exécution d'une ou plusieurs commande(s) restent l'entière propriété de SIMON GIRAUD. Par dérogation expresse, SIMON GIRAUD peut céder au CLIENT tout ou partie de son droit de propriété sur les vidéos et les illustrations qu'elle réalise et conférer au CLIENT une licence et un droit d'utilisation de la vidéo objet de sa commande moyennant des tarifs spécifiques précisés dans le devis fourni au CLIENT. De façon plus générale, les dénominations, marques, signes et/ou logos de SIMON GIRAUD, ainsi bien sûr que les vidéos qui demeurent son entière propriété, ne peuvent être reproduits, imités ou utilisés sans le consentement exprès de SIMON GIRAUD, étant protégés par le Droit de la propriété intellectuelle.

SIMON GIRAUD signe toutes ses vidéos sur un écran final. Si le CLIENT ne souhaite pas que la vidéo soit signée par SIMON GIRAUD, le CLIENT doit en informer SIMON GIRAUD par écrit et s'acquitter du prix supplémentaire qui découle de ce choix, tel que précisé dans le devis fourni au CLIENT. Les options relatives à la propriété intellectuelle et la confidentialité sont détaillées dans la rubrique 14.2 des présentes CGV.

### **8.2 Propriété intellectuelle & droits d'usage des vidéos par SIMON GIRAUD**

Sauf convention contraire des Parties, le CLIENT autorise sans réserve SIMON GIRAUD à exploiter publiquement son nom, ses dénominations, marques, signes et/ou logos en tant que référence commerciale à partir de l'entrée en vigueur des Conditions Générales. Sauf convention contraire des Parties, le CLIENT autorise sans réserve SIMON GIRAUD à diffuser publiquement les vidéos produites.



## **CONFIDENTIALITÉ**

**9.1 Cas Général** Les Parties s'engagent à préserver le caractère confidentiel de tout document et toute information, de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques, commerciaux ou autres, relatifs à l'autre Partie, ses produits ou ses activités, auxquelles elle aurait accès à l'occasion de l'exécution des Conditions Générales et qui ne seraient pas dans le domaine public, sauf autorisation préalable et expresse de ladite Partie.

### **9.2 Cas particulier d'un CLIENT distributeur de vidéo pour un client final**

Dans le cas où le CLIENT fait appel à SIMON GIRAUD pour le compte d'un client final, les clauses suivantes s'appliquent :

- Si la vidéo est confidentielle (Option Confidentialité Litchi Video souscrite dans le devis), le CLIENT et SIMON GIRAUD n'ont pas le droit de diffuser la vidéo comme référence sur leurs sites internet respectifs, ni sur les réseaux sociaux.
- Si la vidéo n'est pas confidentielle (Option Confidentialité Litchi Video non souscrite dans le devis), le CLIENT a le droit de diffuser la vidéo comme référence sur son site internet et les réseaux sociaux en citant systématiquement KAPTURMOTION comme partenaire. SIMON GIRAUD a le droit de diffuser la vidéo comme référence sur son site internet et les réseaux sociaux en citant systématiquement le CLIENT comme partenaire.
- Si la vidéo est en Marque Blanche (Option Marque Blanche souscrite dans le devis), le CLIENT et LITCHI VIDEO n'apparaissent pas dans la vidéo.
- Si la vidéo n'est pas en Marque Blanche (Option Marque Blanche non souscrite dans le devis), une signature « Vidéo réalisée par Kapturmotion » apparaît à la fin de la vidéo. Si le CLIENT souhaite également qu'une mention soit faite sur sa participation, il doit l'indiquer à SIMON GIRAUD et fournir les fichiers nécessaires.

### **9.3 Cas particulier d'un CLIENT mis en relation avec SIMON GIRAUD par l'intermédiaire d'un apporteur d'affaire**

Dans le cas où le CLIENT a été mis en relation avec SIMON GIRAUD par l'intermédiaire d'un apporteur d'affaire :

- Si la vidéo est confidentielle (Option Confidentialité souscrite dans le devis), l'apporteur d'affaire et SIMON GIRAUD n'ont pas le droit de diffuser la vidéo comme référence sur leurs sites internet respectifs, ni sur les réseaux sociaux.
- Si la vidéo n'est pas confidentielle (Option Confidentialité non souscrite dans le devis), SIMON GIRAUD a le droit de diffuser la vidéo comme référence sur son site internet et les réseaux sociaux. L'apporteur d'affaire a le droit de diffuser la vidéo comme référence sur son site internet et les réseaux sociaux en citant systématiquement KAPTURMOTION comme partenaire à condition d'obtenir le consentement exprès de SIMON GIRAUD et du CLIENT.



## **ARTICLE 10 MENTIONS LEGALES ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

Le CLIENT reconnaît expressément, et accepte, que SIMON GIRAUD collecte et archive des informations le concernant. Les informations ainsi collectées sont obligatoires pour permettre la gestion des Conditions Générales. Ces informations ne sont destinées qu'à KAPTURMOTION, responsable du traitement. Le CLIENT peut à tout moment exercer son droit d'accès, de modification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 auprès de SIMON GIRAUD, à l'adresse figurant sur les présentes. Le droit d'accès et de rectification s'exerce exclusivement par lettre recommandée adressée aux bureaux de SIMON GIRAUD.

## **ARTICLE 11 – DIVERS**

Dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales, SIMON GIRAUD pourra librement confier l'exécution de certaines tâches à des partenaires ou sous-traitants. Dans le cas où l'une des clauses des Conditions Générales serait déclarée nulle, illégale ou sans objet, seule cette clause sera réputée non écrite et ne pourra entraîner la nullité des Conditions Générales dans leur ensemble. Les Parties s'efforceront de remplacer cette clause par une clause valable et ayant un effet équivalent.

## **ARTICLE 12 – ELECTION DE DOMICILE – COORDONNÉES**

Pour l'exécution des Conditions Générales, les Parties conviennent de faire élection de domicile à l'adresse mentionnée lors de la commande. Tout changement ne sera opposable à l'autre Partie qu'à l'expiration d'un délai de quinze jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée désignant ses nouvelles coordonnées.

## **ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les Conditions Générales sont soumises pour leur conclusion, leur interprétation, et leur exécution au droit français. En application de l'article 2254 du Code Civil, toutes les actions et procédures intentées par le CLIENT à l'encontre de SIMON GIRAUD devront être introduites au plus tard un an après la Date du Contrat, sous peine d'irrecevabilité. Il est expressément convenu entre les parties, qu'en cas de contestation des factures de SIMON GIRAUD, l'intégralité du montant du prix (en principal et intérêts) et des frais contestés par le CLIENT devra être préalablement consigné entre les mains de Madame ou Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Paris dans l'attente d'une décision de justice portant sur ladite contestation, à peine de fin de non-recevoir de cette action en justice. Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis au règlement de médiation du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP : 39, avenue F. D. Roosevelt – 75008 PARIS) auxquels les parties déclarent adhérer et, en cas d'échec de la médiation, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Le CLIENT accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.



## ARTICLE 14 – DESCRIPTION DES OPTIONS DISPONIBLES

Les options décrites ci-dessous sont disponibles lors de la commande d'une vidéo ou d'un développement Web. Cette liste n'est pas exhaustive et des options supplémentaires peuvent être convenues entre le client et Giraud Simon. Toute option souscrite doit être citée dans le devis. Le tarif de chaque option est spécifié dans le devis.

### 14.1 Options relatives au contenu de la vidéo

Option	Description
Sous-titres	Ajout de sous-titres sur la vidéo, sans changer le timing de la vidéo, dans une seule langue. Langue supplémentaire
Format supplémentaire	Livraison de votre vidéo en plusieurs formats. Les formats les plus couramment utilisés sont: <ul style="list-style-type: none"><li>- Format HD horizontal 16:9 (1920 px x 1080 px) : format classique adapté pour une visualisation sur ordinateur, TV ou avec un projecteur.</li><li>- Format HD carré 1:1 (1080 px x 1080 px) : format polyvalent adapté pour une visualisation sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, ...) et sur mobile</li><li>- Format HD vertical 3:4 (1080 px x 1620 px) ou 9:16 (1080 px x 1920 px) : format optimisé pour certaines publicités web (Facebook Ads, Google Ads, ...)</li></ul>
Acteur Voix-off	Il est possible de souscrire cette option pour faire intervenir un acteur. Cette option comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>- L'intervention d'un acteur supplémentaire, qu'il faut encadrer et rémunérer</li><li>- L'intégration de son travail dans le projet global (cohérence avec l'autre voix-off, niveau sonore, etc.)</li></ul>
Option tournage supplémentaires	Elle comprend une demi-journée ou une journée de captation vidéo supplémentaire
Décors ou Personnages supplémentaires	Les offres inclus par défaut pour les vidéos de motion-design sont de 4 décors et 5 personnages animés maximum. Il est possible de souscrire cette option pour obtenir plus de décors et de personnages.



Option	Description
Durée supplémentaire	– 10 sec La durée maximale de la vidéo est précisée dans le devis. Suite à la signature du devis, si le script validé dépasse la limite de mots ou si la vidéo finale dépasse la durée convenue dans le devis (durée hors écran final montrant généralement le logo), il est nécessaire de souscrire une ou plusieurs options «Durée Supplémentaire – 10 sec » avant la livraison finale de la vidéo. Cette option comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>- 10 sec. de vidéo supplémentaires, avec la même qualité que celle convenue dans le devis</li></ul>
Option page supplémentaire	Cette option concerne le développement web, l'offre de base comprend 4 pages de bases, communément Accueil, services/ produits, contact et mentions légales.
Option Plug-in	Cette option concerne l'offre développement web. L'ajout de Plugins est facturé au cas par cas en fonction du coup d'achat des plugins.

## 14.2 Options relatives à la propriété intellectuelle et la confidentialité

Option	Description
Option Description Marque Blanche	La ligne « Vidéo réalisée par kapturmotion » n'apparaît pas à la fin de la vidéo.
Communication Interne et Externe (option incluse dans les offres de base)	Diffusion possible de la vidéo par le client sur tous les médias, sans restriction géographique, sans limite de temps, hors diffusion broadcast (TV, cinéma, publicité web, etc.). Cela comprend notamment l'utilisation de la vidéo sur un ou plusieurs sites internet, sur les réseaux sociaux, dans des campagnes mail, à l'occasion d'un salon et lors de RDV commerciaux.
Publicité Web et broadcast limité	Diffusion possible de la vidéo par le client pour les usages cités dans l'option « Communication Interne et Externe » et également pour de la publicité web (par exemple : publicité Youtube, publicité Facebook, publicité LinkedIn) et pour du broadcast limité géographiquement (panneaux publicitaires, salles d'attente, ...), sans limite de temps.





Option	Description
TV et Cinéma Régional	Diffusion possible de la vidéo par le client pour les usages cités dans l'option « Publicité Web et broadcast limité » et également pour un usage TV et Cinéma Régional, sans limite de temps.
TV et Cinéma National et International	Diffusion possible de la vidéo par le client pour les usages cités dans l'option « TV et Cinéma Régional » et également pour un usage TV et Cinéma National ou International, sans limite de temps.
Droits d'adaptation	Le client a le droit de réutiliser les banques vidéos, les graphismes de la vidéo ou d'un développement WEB pour d'autres usages que la vidéo et sans limite de temps. Par exemple : utilisation de pictogrammes dans un site internet, création d'autres vidéos avec les mêmes images ou les mêmes personnages sans passer par Simon Giraud, utilisation d'éléments graphiques pour des usages print, ... En particulier, lors de la livraison de la vidéo, nous pouvons vous fournir, en plus de la vidéo ou du développement Web, des vidéos bruts, des éléments graphiques isolés issus de la vidéo ou du développement Web au format .mp4, .jpg ou .png (personnages, décors, pictogrammes). Par contre, nous ne fournissons pas les sources de nos vidéos (fichiers Adobe Photoshop, Adobe Illustrator ou Adobe After Effects par exemple).



Option	Description
Cession de la propriété de la vidéo	<p>Cession de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur la vidéo (droits de reproduction, de représentation, de diffusion, d'adaptation, ...) sur tous supports, en tous lieux en France et à l'étranger, pour toute la durée légale de protection par le droit d'auteur (à savoir 70 ans après la mort de l'auteur ou après la publication de l'œuvre pour les œuvres collectives). En particulier,</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Lors de la livraison de la vidéo, nous pouvons vous fournir, en plus de la vidéo, des éléments graphiques isolés au format .jpg ou .png. ou une banque d'images bruts en .mp4. Par contre, nous ne fournissons pas les sources de nos vidéos (fichiers Adobe Photoshop, Adobe Illustrator ou Adobe After Effects par exemple).</li><li>2) Le client est autorisé : à diffuser la vidéo sur tous les médias, sans restriction géographique, y compris broadcast (TV, radio, cinéma, ...)<ul style="list-style-type: none"><li>- à utiliser la vidéo ou des éléments graphiques de la vidéo sans limitation : site web, réseaux sociaux, supports de communication, ...</li><li>- à produire de nouvelles œuvres adaptées de la vidéo et de ses éléments graphiques : autres vidéos, modification des images,</li></ul></li></ol>

### 14.3 Options relatives aux délais de réalisation et aux modifications en cours de projet

Option	Description
Projet Urgent	Livraison attendue sous moins de 3 semaines pour un développement Web, 6 pour une vidéo d'animation et 3 semaines pour une vidéo d'événement. La durée standard de réalisation est indiquée dans chaque offres.
Vague supplémentaire de modifications	Au-delà de 4 vagues de modifications sur le brief, le script, le storyboard ou l'animation, chaque vague de modifications supplémentaire est facturée. Un devis est établi avant la réalisation de chaque vague de modifications supplémentaire.
Modification script ou storyboard après validation	La modification du script ou du storyboard après leur validation par le client est facturée. Un devis est établi avant la prise en compte des modifications demandées.